



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Banque de France

Question écrite n° 9437

Texte de la question

M. Pierre Forgues attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet de restructuration de la Banque de France. En effet, M. Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, a fait connaître ses intentions de restructurer cet établissement. De plus, au cours de son audition devant la commission des finances le 1er octobre 1997, il avait déclaré que « la Banque de France se devait d'offrir à l'économie les meilleurs services au coût le moins élevé ». Par conséquent, ce projet ne manque pas de susciter les plus vives inquiétudes. La Banque de France qui exerce ses activités au service de la collectivité nationale tout entière et qui, au-delà de ses missions de service public, fournit des prestations d'intérêt économique général parvient parfaitement à s'adapter à la fois aux mutations technologiques et aux contraintes de la construction européenne tout en maîtrisant ses coûts. Son réseau de succursales lui permet d'afficher sa spécificité et d'assurer ainsi ses missions fondamentales dans le domaine monétaire et fiduciaire. De plus, en marge de ces missions, elle a su offrir des services de proximité à une clientèle institutionnelle, d'entreprises ou de particuliers. Les décisions restrictives aux activités et aux emplois de la Banque de France ne sont pas justifiées. Si de telles mesures étaient appliquées, elles porteraient une grave atteinte à l'égalité du citoyen devant le service public et seraient contradictoires avec la loi sur l'aménagement du territoire. Il lui demande donc quelles mesures seront prises en faveur du maintien de ce service public, c'est-à-dire du réseau de succursales de la Banque de France et des emplois.

Texte de la réponse

Le gouverneur de la Banque de France a proposé une réorganisation interne de l'activité de caisse de certaines succursales. Compte tenu de l'importance de ces évolutions, le gouverneur de la Banque de France vient d'engager, à la demande du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, une phase de concertation et de discussions avec les partenaires sociaux. Il est en effet essentiel que les évolutions que les exigences de modernisation et de préparation des échéances européennes pourraient rendre nécessaires soient précédées d'un dialogue social approfondi. Une première rencontre avec les partenaires sociaux a eu lieu le 15 janvier dernier. Dans ce cadre, il appartiendra à la Banque de France de veiller à ce que toute évolution de son réseau s'inscrive dans le respect de trois objectifs fondamentaux : l'emploi, ce qui implique que tout licenciement soit exclu ; l'aménagement du territoire, qui exige qu'aucune succursale de la Banque de France ne soit fermée ; la qualité du service public, qui dicte les évolutions qui pourraient se révéler nécessaires. Ce n'est qu'à l'issue de cette phase de dialogue social que le conseil général de la Banque de France sera appelé à se prononcer sur ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Forgues](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9437

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 1998, page 499

Réponse publiée le : 23 février 1998, page 1036